



Transformer un chemin communal en chemin privé

Par **lilou3**, le **26/09/2008** à **20:28**

Bonjour ! rnje suis propriétaire d'une maison ,sous cette maison sortant du bas du mur de cette maison ,coule une source nullement mentionnée sur mon titre de propriétérn,cette source est-elle donc communale ou privé ? rnrnDeuxième question rnQuelle est la procédure pour transformer un chemin communal en chemin privé rnen effet la même maison est longée par un chemin communal , inutilisé par les habitants ,car les gens du village n'ont aucun intérêt à l'emprunter cela leur ferait un détour